

S. N. C. F.

Région du NORD

Voie et Bâtiments

AFFAIRES GÉNÉRALES

V 932

(Répertoire G)

Section N°

18

Subdivision No

DIVERS

Titre du dossier : 134 *Exhumation de militaires et civils tués au cours des opérations de guerre 1939-40*

Année 1941 Nos 2336

Année 19 Nos

Année 19 N°

Volume 19 No.

165

N 179

..... Annexe

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

LE DIRECTEUR
DE
L'EXPLOITATION18, Rue de Dunkerque
PARIS-X°Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33Adresse Télégraphique
NAFERNORDDR/N.2/41 X.Y
Exhumation de mi-
litaires tués au
cours des opéra-
tions de guerre.

Quatre
Quatre
Sub N.
Exhumation de militaires tués au cours
des opérations de guerre 1919-40 -

Le 17 JAN 1941

19

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
21 JANV 41	
Rep. G	Pièces
N 2336	1

Le Directeur de l'Exploitation,

à Monsieur le Chef du Service VB

18 JAN 1941

M. Dernant

Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé de faire procéder rapidement à l'exhumation d'office et à la réinhumation dans la même commune des militaires tués au cours des opérations de guerre dont les tombes se trouvent en dehors des cimetières civils et militaires. Un recensement préalable de ces tombes doit avoir lieu.

Un Chef de Secteur, nommé par le Secrétariat Général des Anciens Combattants, à la charge des opérations et les demandes d'exhumation doivent lui être adressées (liste jointe).

M. Dernant 21/1/41
M. Messenach
1
Pour ce qui concerne les tombes militaires qui pourraient se trouver dans les emprises du chemin de fer, il appartiendra à vos services locaux, de se rapprocher des Chefs de Secteurs intéressés afin de poursuivre auprès d'eux l'exhumation de ces militaires.

A cet effet, vous voudrez bien répercuter les directives ci-dessus à vos Chefs d'Arrondissement et leur communiquer la liste des Chefs de Secteurs.

Il va sans dire que, s'il se trouvait encore des tombes civiles dans nos emprises, vos agents locaux se rapprocheraient utilement des mairies et, en cas d'insuccès, des Préfectures pour faire relever les corps.

ANNEXE

CHEFS DE SECTEURS

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
13 FEV 1941	
Rép ^{re} G	Pièce
N° L 536	1

LILLE M. HOURLIER - Caserne Souham

} Nord - Belgique du Nord - Flandres
}
Brabant - Hainaut
}
Hollande

ARRAS M. AULERY - PALAIS-SAINT-VAAST
Square Albert 1er

(Pas de Calais
}
Somme (zone réservée)

AMIENS M. GOHIER -- Caserne Dejean
35 rue de Millevaye

Somme (zone non réservée)
}
Seine Inférieure - Eure

COMPIEGNE M. TRISTANI - 18 rue des Goguenettes

(Départements Oise, Seine, Seine et Oise
}
Seine et Marne
(Partie de l'Aisne (zone non réservée)

LAON M. OBLET - 11 rue Paul Doumer
Préfecture

Aisne (zone réservée)
}
Ardennes (- d° -)

-:-:-:-:-

DR/N. 2/41. XV.

Exhumation de
militaires tués au
cours des opérations
de guerre.

MINUTE

Copie d'une lettre du M. le Directeur de l'Exploitation
à M. le Chef du Service

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
13 FEV 1941	
17 Janvier 1941	
Rép ^r G	Pièce
N°	

Le 17 Janvier 1941

Bonne veille le Savoie, le Gouvernement a décidé de faire procéder rapidement à l'exhumation d'office et à la réinhumation dans la même commune des militaires tués au cours des opérations de guerre dont les tombes se trouveront en dehors des cimetières civils et militaires. Un recensement préalable de ces tombes doit avoir lieu.

Un chef de secteur, nommé par le Secrétaire général des anciens combattants, a la charge de l'opération et les demandes d'exhumation doivent lui être adressées (liste jointe).

Pour ce qui concerne les tombes militaires qui pourraient se trouver dans les emprises du chemin de fer, il appartiendra à nos services locaux de se rapprocher du chef de secteur intéressé afin de pourvoir auprès d'eux l'exhumation de ces militaires.

A cet effet, vous voudrez bien retranscrire les directives ci-dessous à vos chefs d'arrondissements et leur communiquer la liste des chefs de secteurs.

Il va sans dire que, s'il se trouvait encore des tombes civiles dans nos emprises, vos agents locaux se rapprocheraient utilement des mairies et, en cas d'insuccès, des préfectures pour faire relever celles-ci.

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
13 FEV 1941	
Rép ^r G	Pièce
N° L 736	L

COPIE à MM. les Chefs d'Arrondissements

Pour ce qui concerne les tombes militaires, vous adresserez directement les demandes d'exhumation aux Chefs de secteurs intéressés (liste en verso jointe).

Pour les tombes civiles, en cas d'insuccès auprès des mairies et des Préfectures, vous adresserez tous renseignements utiles à M. MEESEMAEKER.

LE CHEF DU SERVICE
DE LA VOIE ET DES BATIMENTS,

4
Janvier 1941

T.S.V.P

Chef de Secteurs.

Département
du Nord

M. Hourlier, caserne Louhans
à Lille.

Dépar^t du Pas-de-Calais -

M. Audery, palais Saint-Vaast,
square Albert 1^e à Aras.

Dépar^t de la Somme

a - zone réservée -

— d. —

b - zone non réservée -

M. Gohui, caserne Désiré, 3^e rue de
Milleraize, à Amiens.

Dépar^t de la Seine Inferieure -

Dépar^t de l'Oise, de la
Seine, de la Seine et Oise
et de la Seine et Marne -

M. Brissani, 18. rue des Gagnettes
à Compiègne.

Département de l'Aisne -

a - zone non réservée :

— d. —

b - zone réservée :

M. Oblet, 11. rue Paul Doumer,
Préfecture, à Laon.

Dépar^t des Ardennes
(zone réservée) -

— d. —

Copie à M. Mattemanche

M. Delhaye, suite à sa note du 5/3/41.

Paris, le 28 mars 1941.

NORD - TRAVAUX
Fédération

.....
Annexe 2

28 MARS 1941

31 MARS 1941

Rép^e G

Pièce

N° L336

3

guerre
Divers
ancres des opérations de guerre 1939-40

MINUTE

V.B/N. EX. Exhumation de militaires et civils tués au cours des opérations de guerre.

Exhumation de militaires tués au cours des opérations de guerre.

Monsieur le Directeur de l'Appel,

Monsieur le Directeur

Comme Suite à votre lettre du

17 Janvier relative à l'exhumation de militaires tués pendant les opérations de guerre, y où l'heure de venir informer ~~du~~ récemment pris. Table effectué des tombes, actuellement ~~en cours~~, le service local se

La veuve d'un militaire, pressentie dans le jardin de la mairie de son p.v. 82 à Lumbut, de la tombe du commandant Haute Lucier du 3^e Rég^t d'artillerie Dardilly morte -

La veuve de ce militaire, pressentie par la municipalité de Lumbut, a demandé que la tombe de son mari soit transférée à son emplacement actuel jusqu'à ce qu'il soit permis de le ramener le corps dans son pays. Je me suis d'ailleurs mis à faire que de venir communiquer une lettre de M^r Haute, adressée à notre grande, par laquelle il manifeste le même désir.

MASSIER

28 MARS 1941

Etant donné que cette tombo ne
génère pas le service, que notre garde
est d'accord pour la conserver, je n'aurai
pas d'objection ^{en ce qui me concerne} que satisfaction
soit, exceptionnellement, donnée à M^{me} Haup.

Je vous serais obligé de m'autoriser bien
me faire connaître ~~avant~~ ^{si vous êtes également de ces} à ce sujet.

Votre très dévoué
Le Chef du Service
de la Forêt et des Bâtiments

EM

S M

MFT

11 Décembre,

ANNEXE

Madame,

NORD - TRAVAUX	
Service Cen. /	
31 MARS 1941	
Rép ^{re} G	Pièce
N° 2336	3

Monsieur DEMARET, le Secrétaire de la Mairie de Lumbres m'écrit pour me dire que les exhumations sont autorisées, voici ce que je lui réponds:

"J'aimerais mieux laisser mon mari dans ce coin qu'il a si vaillamment défendu où l'on vient le fleurir et y prier. Je ne voudrais pas qu'il s'en aille au cimetière communal sans moi là de plus on ne pourrait le mettre dans un cercueil plombé il faudrait recommencer une exhumation quand je pourrai le ramener ici".

Je sens sa tombe en sécurité chez vous mais naturellement je dis tout ceci si vous voulez bien continuer à garder cette tombe chez vous jusqu'à ce qu'il soit permis de ramener les corps dans leur pays. Soyez assez aimable pour me répondre à ce sujet et croyez Madame, à toute ma reconnaissance.

"L. HAYE"

Madame Lucien HAYE
16, rue Duperré

St-SERVAN S/MER

(Ille-et-Vilaine)

NORD - TRAVAUX

Service Central

31 MARS 1941

Rép^m G

N° L336

Pièce
3

52
Correspondance
Service des Grands
Stocks

ANNEXE

Mr Granier

J'au fait pour cette fois
demander l'avis de la Cambourne
Etat d'aujourdhui le avis de
M^r Bay ce qu'il faut que
ette bouteille se fasse en verre
et ferme et qu'il fasse en
socle pour le couvercle faire
une poignée : cela lui
donnera satisfaction

4-29

M. Hermann

17/3/41

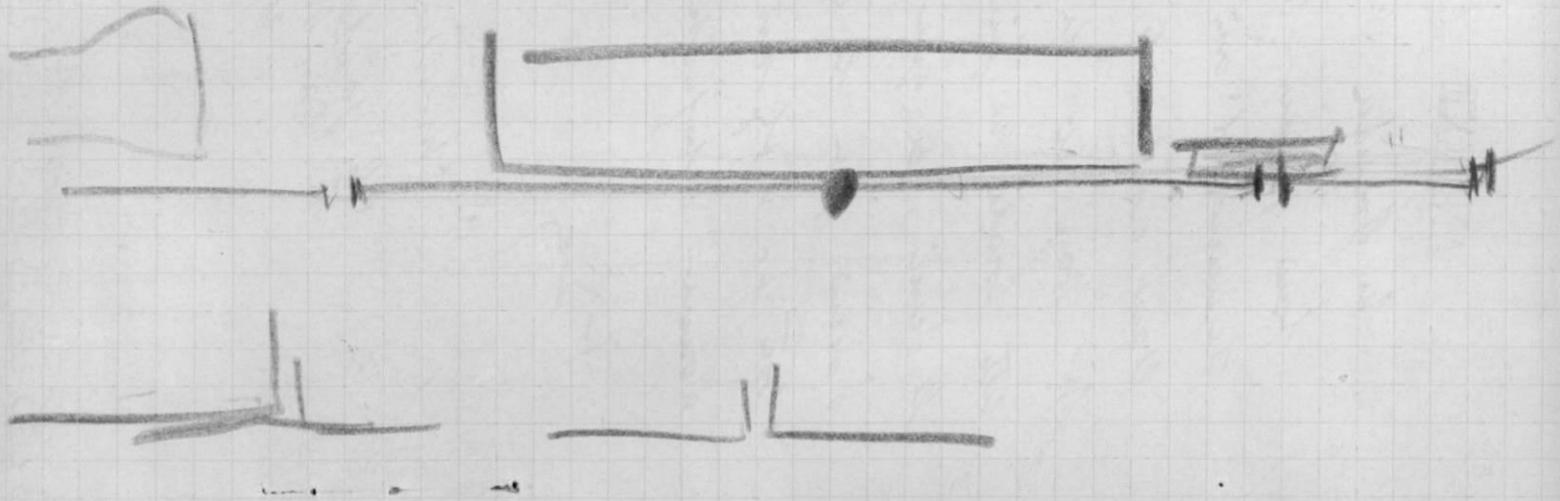
18 MARS 1941

52^R

Monteau Guillaume,
Ci-joint profit de cette à
M. Cambourne.

21/3/41. EBB

f



SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS
RÉGION DU NORD

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

18, Rue de Dunkerque Paris (X^e)

Réponse à la lettre

N°

Référence à rappeler

VP.N. 82

Exhumation de militaires
tués au cours des opérations
de guerre

Guerre
Jardin

Exhumation de militaires et civils tués
au cours des opérations de guerre 1939-40

1 AVR 1941

M. Dernay

M. Joannant 8/4
M. Mermacher

M. Grullauer
Diction

28 MARS 1941

Paris, le

Tél. : TRUDAIN 99 40 et la suite
97-90 et la suite

1941

Monsieur le Directeur,

52A

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 2 AVR 1941	
Rép ^{re} G	Pièce
N° L336	4

Comme suite à votre lettre du 17 janvier relative à l'exhumation de militaires tués pendant les opérations de guerre, j'ai l'honneur de vous informer qu'au cours du recensement préalable des tombes, le service local de la voie a constaté la présence dans le jardin de la maison du garde du P.N. 82 à Lunettes, de la tombe du Commandant HAYE, Lucien, du 35ème Régiment d'Artillerie Divisionnaire.

La veuve de ce militaire, pressentie par la municipalité de Lunettes, a demandé que la tombe de son mari soit maintenue à son emplacement actuel jusqu'à ce qu'il lui soit permis de ramener le corps dans son pays. Je ne puis d'ailleurs mieux faire que de vous communiquer une lettre de Mme HAYE, adressée à notre garde, par laquelle elle manifeste le même désir.

Etant donné que cette tombe ne gêne en rien le service que notre garde est d'accord pour la conserver, je n'aurais pas d'objection en ce qui me concerne à ce que satisfaction soit, exceptionnellement, donnée à Mme HAYE.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si vous êtes également de cet avis.

Votre bien dévoué,

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments,

3 AVR 1941
Sumbat monsieur Delahaye
Exhumation sous avis et retour
de militaires
Ci-joint lettr à restituer à la
gare du P.N. 82.

4/4/41. Le Chef du Domaine

Monsieur le Directeur de l'Exploitation,

VAB
x Lille, le 19 Avril 1941

Lumbres

Exhumation d'un
militaire tué au
cours des opérations
de guerre

52

Monsieur Meesemacker
chef du service des Exhumations

Paris

pris note

A - nécessaire pris

22 AVR 1941

Ministère de la Voie

signature en-tête de la
fédération des amis de la
patrie

Lumbres.

Exhumation d'un
militaire tué au
cours des opérations.

52^R

Retour au châssis p. o.
après avoir pris note.

22 avril 1941.

classé

Acce

CLASSER

émaillé noir envoi

polymérisé noir et
émaillé noir envoi